AFFAIRE N°12 - Indemnisation des locataires de l'ex-terrain GIRAUD, situé rue Lucien-Gasparin.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser les indemnités revenant à Madame BARET André et à Monsieur TILLUS Franck, locataires de M. GIRAUD Jean Raymond, dont l'immeuble a été acquis pour l'aménagement de la rue Lucien-Gasparin.

Ces indemnités fixées par les Domaines se décomposent comme suit :

- Madame BARRET André..... 1 820 FF
- Monsieur TILLUS Franck..... 1 000 FF

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901-article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la question.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu
Saint Denis, le 20 juin 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J.P. PARUS
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
P. GI ADRAD